Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication: 13/11/2009

Pour le Président du Conseil Général





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

et par délégation Ludovic LIONS Cher du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-14-7-9

Séance du vendredi 6 novembre 2009

INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 modifiée par la VU délibération du Conseil Général n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- la délibération n° CG 2008-5-7-3 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 4 février 2009, 9 juin 2009 et du 07 octobre 2009,
- les avis de la Commission d'instruction du Patrimoine Non Protégé du 24 septembre
- VU les avis de la Commission d'instruction des Orgues Historiques en date du 09 octobre 2009,
- le rapport du Président du Conseil Général, VU

Prog./Opération 2272

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue une subvention d'investissement d'un montant total de 255 000 € en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg dans le cadre du projet de valorisation culturelle et touristique du château. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental Programme 2009 D211-386, Chapitre 204, Fonction 312, Nature 20415,
- Alloue une subvention d'investissement d'un montant total de 41 110 € en faveur du Patrimoine Non Protégé dont le tableau figure en annexe.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental Programme 2009 D212-428, Chapitre 204, Fonction 312, Nature 20414, 2042, 20418 et 20415 Prog./Opération 2282

Alloue une subvention d'investissement d'un montant total de **63 700 €** en faveur des Orgues Historiques, détaillées dans le rapport.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental Programme 2009 D212-427, Chapitre 204, Fonction 312, Nature 20414, Prog./Opération 2282

• Alloue des subventions de fonctionnement d'un montant total de **17 300** € au titre de 2009 pour le soutien à l'animation du patrimoine :

- Association Musées Mulhouse Sud Alsace	12 000 €
- Association Académie des Sciences Lettres et Arts d'Alsace de Colmar	1 000 €
- Association Les Bâtisseurs de Thann	1 000 €
- L'Institut des Arts et Traditions Populaires d'Alsace de Strasbourg	2 500 €
- Souvenir Napoléonien d'Alsace de Strasbourg	800 €

Ces montants seront prélevés sur la ligne soutien à l'animation du patrimoine code opération 2009-D711-9999-2 Chapitre 65, Fonction 312, Nature 6574, Prog./Opération 2277

• Alloue une subvention de fonctionnement d'un montant total de 100 000 € en faveur du Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan Cette somme sera prélevée sur le Programme 2009 D711-16, Chapitre 65, Fonction 312, Nature 65735, Prog./Opération 2277

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

M. Daessle ne participe pas au vote – Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Hohlandsbourg.

Adopté voix contre abstentions